

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-500

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110878-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
		N° 2025-500

Volontariats de solidarité internationale à Douala (Cameroun) et à Hyderabad (Inde)- Service Civique de réciprocité à Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Le contexte partenarial international de Bordeaux Métropole :

Bordeaux Métropole a signé des accords cadre en 2015 avec Hyderabad en Inde, et 2016 avec Douala au Cameroun.

De nombreux projets sont ainsi développés dans les domaines suivants :

- Services urbains sur la planification territoriale et les facilitations d'accès aux services essentiels notamment en termes de mobilité urbaine, d'eau et d'assainissement, de déchets, politique patrimoniale,
- Economie et innovation, afin de contribuer à créer les conditions qui garantiront des emplois de qualité et stimuleront l'économie tout en respectant l'environnement,
- Culture et enseignement supérieur par le renforcement des liens de coopération,
- L'inclusion sociale et renforcement des systèmes de santé par le développement des partenariats multi-acteurs.

Ces partenariats mobilisent plusieurs services de Bordeaux Métropole mais aussi de nombreux acteurs de l'écosystème local. Parmi les représentants économiques, culturels, universitaires, sociaux peuvent notamment être mentionnés : le Club d'entreprises Bordeaux Afrique, la CCI International Nouvelle Aquitaine (Urb Aquitaine), le Grand Port Maritime de Bordeaux, le Rocher de Palmer, la Rock School Barbey, Fabrique Pola, La Réserve, Bruit du frigo, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage de Bordeaux (EnsapBx), l'Ebabx - école supérieure des beaux-arts de Bordeaux (Ebabx), Sciences Po Bordeaux, l'Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux/ les associations Téo Aquitaine et Adespa (Association pour le développement des soins palliatifs en Afrique), Union Bordeaux Nord des Associations de Prévention Spécialisée.

Une grande attention est ainsi portée au « faire avec » sur ces deux zones de coopération.

2 - Le volontariat de solidarité internationale (VSI)

Bordeaux Métropole s'appuie depuis de nombreuses années sur le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) pour assurer le suivi de ses projets et sa représentation dans ses zones de coopération.

Le VSI, accessible aux jeunes de plus de 18 ans pour des missions de 12 à 24 mois hors de l'espace économique européen, constitue un outil clé pour soutenir la mobilité internationale des jeunes et l'action extérieure des collectivités.

Ces missions doivent être réalisées via des associations agréées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, comme l'IFAID (Institut de Formation et d'Appui aux

Initiatives de Développement), organisme de référence en Nouvelle-Aquitaine.

Les volontaires seront chargés/es, outre le lien avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux, de la représentation Bordeaux Métropole à Douala et à Hyderabad, du suivi des actions et de l'identification de nouveaux projets et partenaires.

A titre d'exemple, le/la VSI au Cameroun sera notamment mobilisé/e sur plusieurs projets comme la mise en place d'un Plan de Mobilité Urbaine Soutenable, d'une maison des familles à l'hôpital Laquintinie, la conception ou le suivi de projets culturels en lien avec les acteurs locaux et l'Institut français du Cameroun, ou encore l'exploration de pistes de collaboration avec la Communauté Urbaine de Douala, en lien avec ses priorités municipales (par exemple : gestion des déchets et programme "Douala Clean City", formations aux enjeux de l'économie sociale et solidaire, cartographie et étude de l'impact de l'urbanisme sur la mangrove). Le/la VSI en Inde pourra s'impliquer dans le suivi des résidences croisées de start-up, du projet visant à fournir un accès à l'eau aux communautés urbaines pauvres et marginalisées d'Hyderabad ainsi que le développement des échanges dans le domaine de l'urbanisme et de la valorisation du fleuve. Sa mission comprendra également l'accompagnement d'activités culturelles, telles que des échanges musicaux et l'organisation d'une exposition/table ronde sur le patrimoine.

En 2025, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt du programme « Territoires Volontaires » de France Volontaires porté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Bordeaux Métropole pourra bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement pour le renouvellement de ses 2 prochains VSI au Cameroun et en Inde.

L'obtention de ce co-financement impliquant également des accueils en réciprocité, il est proposé d'accueillir également deux volontaires de service civique international.

3 - Le service civique international de réciprocité

Bordeaux Métropole est agréée depuis 2016 pour accueillir des jeunes en service civique, sur des périodes allant de 7 à 9 mois (renouvellement de l'agrément par la délibération n° 2022- 680). Adoptée en 2021, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a ouvert le dispositif de Volontariat international de solidarité (VSI) à la réciprocité.

Dans ce cadre, il est proposé d'accueillir, en 2026, un(e) jeune en service civique international en réciprocité au sein de la direction des relations internationales, pour une mission de 8 mois.

Un(e) second jeune en service civique pourrait également être mobilisé, en appui des partenaires de la direction des relations internationales pour la promotion de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), axe fort de l'appel à projet Tevo 4.

Pour rappel, le Service Civique, créé en 2010, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant s'engager dans des missions d'intérêt général dans des domaines reconnus comme prioritaires pour la Nation. Ces missions viennent en complémentarité de l'action des agents, stagiaires et bénévoles, sans s'y substituer.

Dans le cadre du partenariat avec France Volontaires, l'IFAID (Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement) assurera la sélection et l'accompagnement du ou des volontaires (billets d'avion, visa, logement...), en lien avec l'association Cool'eurs du Monde.

Dans le cadre du conventionnement avec France Volontaire, l'IFAID (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement) et Cool'eurs du Monde seront les organismes de référence pour organiser la sélection et les modalités d'accueil des jeunes (formation avant le départ, réservation billet d'avion, visa, accueil, recherche de logement...).

4 – Le budget

La contribution totale de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre de ces 2 dispositifs s'élève à **62 114.80 €** :

Pour les VSI :

Le coût total annuel pour 2 VSI (en Inde et au Cameroun sur 12 mois) s'élève à 91 692 €. La ventilation sera la suivante :

- Bordeaux Métropole prendrait en charge sur 12 mois **50 796 €**, soit 23 668 € pour le VSI Inde et 27 128 € pour le VSI Cameroun.

- France Volontaire, à travers le programme Tevo participerait à hauteur de 23 220 €, le Fonjep (Fonds de coopération et de la jeunesse populaire) à hauteur de 17 676 €

Chaque volontaire percevrait une indemnité mensuelle de 1 100 € sur une période de 12 mois.

Pour le service civique de réciprocité :

Le coût total pour l'accueil de 2 jeunes en service civique international sur 8 mois s'élève à 31 037,28 €.

Bordeaux Métropole prendrait en charge **11 318,80 €**.

L'agence civique contribuerait à hauteur de 9 999,68 € ; France Volontaires 9 718,80 €

Chaque jeune percevra une indemnité mensuelle de 619,83 € (504,98 € d'engagement en service civique + 114,85 € de prestations de subsistance complémentaires) (4 jours/semaine), ainsi qu'une indemnité logement (de 600 €/ mois). Son transport international sera également pris en charge.

Détail des postes de dépenses annexe 2 de la convention.

5 – La convention

La convention, entre les quatre parties prenantes (Bordeaux Métropole, IFAID, Cool'eurs du Monde et France Volontaires) précisera l'ensemble des coûts et engagements relatifs à l'envoi des volontaires à l'étranger, ainsi qu'à l'accueil de services civiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au Volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires,

VU la loi du 10 mars 2010 sur le service civique volontaire,

VU la délibération de renouvellement d'agrément n°2022-680,

VU l'accord signé entre Bordeaux Métropole et la ville de Douala au Cameroun le 24 octobre 2019, renouvelé le 20 octobre 2023,

VU l'accord signé entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Telangana le 29 octobre 2021.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale multithématique, et notamment renforcer la mobilité internationale des jeunes, ainsi que l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'envoi de deux Volontaires de solidarité internationale pour une durée de 12 mois selon les modalités explicitées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser l'accueil de deux volontaires en service civique international pour une durée de 8 mois, selon les modalités explicitées ci-dessus.

Article 3 : d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention quadripartite.

Article 4 : de prendre en charge une partie des frais liés au contrat de 2 VSI et 2 volontaires en service civique au travers d'un remboursement à l'IFAID Aquitaine pour un montant de **62 114,80 €**

Article 5 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 011, article 62878, fonction 048

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame FERREIRA, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur PAPADATO, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RAMI, Monsieur TRIJOULET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,